Politique d'expulsion d'un programme d'études

Le non-respect de la politique sur le code de conduite

Le Collège Éducacentre s'engage à créer et maintenir un environnement propice à l'apprentissage. Pour ce faire, il est entendu que la communauté étudiante du Collège Éducacentre souhaitant poursuivre un programme d'études, doit être prête à se conformer à tous les règlements s'y rattachant.

1. Une personne étudiante qui ne respecte pas le code de conduite peut être référée à la vice-présidente à l'enseignement soit par un membre de l'équipe, soit par une personne étudiante ou une personne enseignante.
2. La vice-présidente à l'enseignement organisera un rendez-vous avec cette personne pour discuter du manquement au code de conduite et l'informera de la conséquence, s'il y a lieu.
3. S'il y a eu un manquement au code de conduite, la personne étudiante peut :
    - Recevoir un avertissement verbal précisant les conséquences si un manquement au code de conduite se reproduit.
    - Recevoir un avis d'une période de probation l'empêchant de fréquenter le Collège (si le programme se donne en présentiel) ou en enlevant l'accès à son cours (si le programme se donne à distance).
    - Un manquement grave au code de conduite peut entraîner le renvoi d'une personne étudiante du Collège.

La remise de documents frauduleux

Le fait de présenter des documents frauduleux lors d'une demande d'admission ou lors d'une demande de transfert de crédits ou encore une demande de reconnaissance professionnelle constitue une infraction grave. La personne sera automatiquement expulsée du programme et ne pourra plus étudier dans aucun programme offert par le Collège.

Un 4^{e} avertissement de plagiat

Tel que stipulé dans la politique sur le plagiat/la fraude, une personne étudiante qui reçoit un 4^{e} avertissement de plagiat sera expulsée du Collège Éducacentre et ne pourra plus étudier dans aucun programme offert par le Collège.

Arrêt de plus de 1 an sans prendre de cours

Après 1 an sans nouvelles, la personne étudiante sera considérée comme étant "expulsée" de son programme d'études.